

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN (FPEM) DE LA MRC DE MATAWINIE

NOTES :

- Seules les municipalités de la MRC de Matawinie sont admissibles au programme de financement du FPEM;
- **Un seul projet** est accepté par municipalité par année (1^{er} janvier au 31 décembre);
- En cas d'un refus, une municipalité peut déposer une autre demande de financement au cours de la même année;
- Les demandes de financement peuvent être déposées en tout temps;
- Il est recommandé de consulter la section *Analyse* (p. 6) pour connaître les critères d'évaluation des demandes.

1. TITRE DU PROJET	

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Nom			
Adresse (no et rue)			
Province	Code postal	Téléphone	
Prénom et nom de la personne responsable du projet			Fonction
Courriel			

3. TYPE DE PROJET (Vous pouvez cocher plus d'une case)	
<p>Activité d'information et de sensibilisation (patrouille verte, journée de l'environnement, formation, atelier, etc.)</p>	<p>Production de matériel de sensibilisation (dépliant, affiche, outil pédagogique, trousse pour l'organisation d'événements municipaux écoresponsables, etc.)</p>
<p>Activité citoyenne pour l'environnement (corvée de nettoyage, atelier de réparation permettant le réemploi, événement de type <i>Trocs-trucs</i> ou encan favorisant le réemploi, etc.)</p>	<p>Acquisition de matériel ou d'équipements (bacs de récupération, sonde multiparamètres pour l'analyse de l'eau des lacs, composteur communautaire, etc.)</p>
<p>Immobilisations (parc, sentier d'interprétation, jardin communautaire, lave-bateaux, etc.)</p>	<p>Acquisition de connaissances (étude de caractérisation, avis, plans et devis, etc.)</p>
<p>Autres (Définir) :</p>	

4. DESCRIPTION DU PROJET *(Expliquer en une vingtaine de lignes)*

Le demandeur est invité à décrire notamment les aspects suivants:

- Objectifs environnementaux visés
- Lieu prévu de l'activité ou du projet
- Grandes étapes du projet ou de l'activité
- Clientèles visées
- Retombées environnementales escomptées
- Partenariats anticipés
- Évaluation de la pérennité du projet
- Liens avec les documents de planification de la MRC ou de la municipalité

Consulter la section *Analyse* (p. 6)
pour connaître les critères
d'évaluation des projets.

De plus, le demandeur doit obligatoirement expliquer comment il compte faire la promotion du FPEM dans le cadre du projet ou de l'activité.

5. RÉSULTATS ATTENDUS (Livrables, résultats qualitatifs ou quantitatifs)

Description des livrables

(dépliant, infrastructure, site aménagé, étude, rapport de caractérisation, formation, conférence, journée de l'environnement, corvée de nettoyage des rives, etc.)

Résultats qualitatifs

(réduction de l'érosion des cours d'eau, renaturalisation de bandes riveraines, implication des jeunes à l'amélioration de la qualité de l'environnement, etc.)

Résultats quantitatifs

(distribution de x dépliants, valorisation de x tonnes de matières résiduelles, réduction ou compensation de x tonnes de GES, x visiteurs ou utilisateurs d'un site, x mètres de sentiers aménagés ou de berges renaturalisées, x arbres plantés, etc.)

6. DESCRIPTION DU PROJET PAR ACTIVITÉ OU ÉTAPE

Description des étapes ou phases de l'activité ou du projet	Livrables	Échéancier de réalisation	Budget estimé
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
TOTAL des dépenses prévues :			\$
Demande d'aide financière au FPEM : Aide maximale de 1 000 \$ par municipalité par an			\$

Les dépenses visées par l'aide financière demandée au FPEM doivent être engagées après la date d'acceptation de la demande de financement par le Conseil de la MRC de Matawinie.

7. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité s'engage à :

- réaliser dans les délais prévus le projet tel que décrit dans le formulaire déposé au FPEM;
- aviser la MRC de Matawinie de tout changement dans le déroulement du projet ou de l'activité;
- s'assurer que le projet ou l'activité est conforme à toute réglementation applicable (municipale, provinciale, fédérale) et qu'elle détient tous les permis et toutes les autorisations nécessaires à sa réalisation;
- faire la promotion du FPEM dans le cadre du projet ou de l'activité et dans les communications afférentes (communiqués de presse, conférences de presse, affiches, etc.) et en fournir la preuve lors de la reddition de comptes;
- fournir des photos ou preuves attestant de la réalisation des grandes étapes du projet ou de l'activité ainsi qu'une copie des livrables (dépliant, étude, devis, etc.);
- accepter que le Conseil de la MRC soit responsable de la gestion du FPEM et de son programme de financement et, qu'à ce titre, il constitue le seul juge de la conformité des demandes au FPEM et du montant de financement accordé.

Prénom et nom du directeur général (Écrire en lettres moulées)

Date

Signature du directeur général

8. DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Faire parvenir votre demande d'aide financière en version électronique ou par la poste à :

MRC de Matawinie
3184, 1^{re} avenue
Rawdon, Québec J0K 1S0

Nadia Maheu, conseillère GMR
nadiamaheu@matawinie.org

Pour toute question relative au programme de financement du FPEM, contactez :
Nadia Maheu, conseillère GMR
450 834-5441, poste 7034
nadiamaheu@matawinie.org

- Le versement de la subvention se fera sous réserve de l'accomplissement du projet ou de l'activité comme décrit dans le formulaire de demande d'aide financière. La subvention sera versée à la suite de la validation des pièces justificatives de la réalisation du projet (photos et copies des livrables).
- Dans le cas d'une activité ou d'un projet non réalisé, partiellement réalisé ou qui diffère de la description faite dans le formulaire de demande, le Conseil de la MRC se réserve le droit de suspendre ou de diminuer l'aide financière annoncée.

NOTE IMPORTANTE : Ne pas compléter cette section.

CRITÈRES À RESPECTER	
	Le demandeur est admissible au programme (municipalité).
	Le projet est à caractère environnemental.
	Le projet satisfait au moins un des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer, préserver ou mettre en valeur l'environnement de la MRC de Matawinie - Contribuer à la mise en œuvre de documents de planification de la MRC de Matawinie ou des municipalités locales (ex. schéma d'aménagement, plan de gestion des matières résiduelles - PGMR, plan de développement de la zone agricole – PDZA, plan environnemental, planification stratégique, etc.) - Favoriser l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des citoyens, des jeunes, des élus, des industries, des commerces et des institutions du territoire - Encourager la participation/implication citoyenne en environnement
	La demande respecte la liste des activités admissibles : <ul style="list-style-type: none"> - Activité d'information et de sensibilisation - Matériel de sensibilisation - Activité citoyenne pour l'environnement - Acquisition de connaissances - Immobilisations à caractère environnemental - Matériel et équipements
	La description du projet est claire et cohérente (objectifs, étapes, lieu, clientèles, retombées environnementales, livrables, partenariats, pérennité, liens avec les documents de planification de la MRC ou de la municipalité, etc.).
	Le projet vise à générer des retombées significatives pour la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement.
	Le projet prévoit la promotion du FPEM.
	Le projet est prévu sur le territoire de la MRC de Matawinie.
	Le budget est réaliste.
	Les dépenses visées par l'aide financière constituent des dépenses admissibles. Sont considérées comme non admissibles : <ul style="list-style-type: none"> - la partie remboursable de la TPS et de la TVQ - les activités ainsi que les salaires courants de la municipalité
	Les dépenses visées par l'aide financière ont été engagées après la date d'acceptation de la demande par le Conseil de la MRC.
	L'échéancier est réaliste.
	Le formulaire de demande de financement est dûment complété et signé (direction générale)

Commentaires :

Recommandation du projet :	OUI	NON
Montant de l'aide financière recommandée :		\$